

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue par vidéoconférence le 10 janvier 2022, à 19 h 30.

Sont présents à cette vidéoconférence madame la mairesse Micheline Grenier, les conseillères Johanne Giguère et Sylvie Couture ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert, Jacques Berthiaume et Yvan Nadeau, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse. Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte.

2022-01-1441

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible pour tous les élus de participer à cette séance à distance;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne, mais tout en respectant les consignes sanitaires;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne, à la condition de respecter les consignes sanitaires;

QUE cette séance du conseil soit enregistrée et rediffusée sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-1442

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des deux sujets suivants à Varia :

- a) Augmentation de la marge de crédit de 250 000\$ à 400 000\$
- b) Emprunt temporaire règlement 363-21 - Travaux d'aqueduc et d'égouts secteur Village-Marie

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-1443 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-1444 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 142 899.42\$ (chèques numéro 21 153 à 21 167 + dépôts directs numéro 1 348 à 1 380 + virements du 7 décembre 2021 au 6 janvier 2022).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

COURTE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux articles 357 et 358 de la L.E.R.M., chaque élu dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2021-2022.

2022-01-1445 RÈGLEMENT 370-21 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que le conseil désire indexer la rémunération actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2021;

ATTENDU QU'il y a eu présentation du projet de règlement à la séance du 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE l'avis public a dûment été publié le 15 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 370-21 sur le traitement des élus municipaux;

QUE le règlement 370-21 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récit.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

OMH

2022-01-1446

Prolongation bridage Covid

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a fait partie du comité Brigade COVID-19 en 2021;

ATTENDU QU'une demande de prolongation de cette brigade pour six mois supplémentaires a été déposée et acceptée à la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE cette brigade a pour but que les intervenants du milieu actuellement en poste poursuivre l'accompagner auprès des locataires en ces temps difficiles, et la gestion de la crise de la Covid-19;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric approuve la demande de prolongation de la brigade COVID-19 pour une durée de six mois.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-1447

Crise du logement

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a demandé un budget supplémentaire de 600\$ à titre d'allocation du 1er juillet pour la crise du logement;

ATTENDU QUE cette allocation s'explique par le fait que même si cette journée est une journée de congé, les employés ont dû entrer travailler pour ne pas retarder le déroulement des opérations;

ATTENDU QUE cette somme est payable à 90% par la Société d'habitation du Québec à 90%, et que le 10% restant est réparti entre toutes les municipalités faisant partie du regroupement de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière;

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric approuve la demande de budget supplémentaire de 600\$ pour allocation du 1er juillet pour la crise du logement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-1448

Transfert de fonds entre deux secteurs

ATTENDU QUE des travaux imprévus ont été exécutés à l'OMH du secteur Saint-Frédéric, soit la réfection des entrées de service d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QU'un budget supplémentaire avait été accordé à l'OMH du secteur Saint-Benoît pour des travaux majeurs, mais que ces travaux ont coûté moins cher que prévu;

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a demandé un transfert de 35 000\$ à la Société d'habitation du Québec afin de combler le déficit budgétaire à Saint-Frédéric;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric approuve le transfert budgétaire de 35 000\$ entre les secteurs Saint-Benoît et Saint-Frédéric.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Régie incendie

2022-01-1449

Prolongation de l'entente de la Régie incendie

ATTENDU QUE les Municipalités de Tring-Jonction, de Saint-Frédéric, de Saint-Jules et de Saint-Séverin désiraient créer une régie intermunicipale pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a adopté le 14 août 2017 une résolution, laquelle autorisait le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale pour la constitution de la régie intermunicipale du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a signé l'entente intermunicipale le 16 août 2017 prévoyant la création de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) le ministre des Affaires municipales a décrété la constitution de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin, le 30 août 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette entente intermunicipale afin de la mettre à jour;

En conséquence, il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

D'autoriser la conclusion de l'entente intitulée « Entente modificatrice de l'entente intermunicipale pour la constitution d'une régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin » suivant le projet déposé à ce jour; et

D'autoriser Micheline Grenier, mairesse, et Cathy Poulin, directrice générale, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité;

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'approuver l'*Entente modificatrice de l'entente intermunicipale pour la constitution d'une régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin*.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Une citoyenne du rang St-Pierre fait la demande d'installation d'un miroir sur la rue Principale, au coin du rang St-Pierre. Le conseil entend cette demande, et comprend l'inquiétude de cette résidente. Par contre, ceux-ci craignent qu'un miroir puisse apporter d'autres inconvénients, entre autres que les gens se fient seulement sur celui-ci, et qu'ils ne prennent pas le temps de regarder correctement de chaque côté. De plus, il est toujours possible pour les résidents de passer par le rue Grondin. Pour ces raisons, cette demande est rejetée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

VARIA

2022-01-1450

Augmentation de la marge de crédit de 250 000\$ à 400 000\$

ATTENDU QUE la municipalité est en attente d'un retour de taxes (tps-tvq) de plus de 300 000\$;

ATTENDU QUE les comptes de taxes ne sont pas encore produits;

ATTENDU QU'un versement en capital sur un financement est dû en janvier;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric demande au centre financier aux entreprises de Desjardins d'augmenter la marge de crédit à 400 000\$;

QUE la mairesse, Micheline Grenier, et la directrice générale, Cathy Poulin, soient autorisées à signer tous les documents relatif à cette demande.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-1451

Emprunt temporaire règlement 340-19 - Travaux d'aqueduc et d'égouts secteur Village-Marie

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 340-19 relatif aux travaux de réfection de l'aqueduc et du prolongement des eaux usées du secteur Village-Marie au montant de 3 900 000\$;

ATTENDU QUE le MAMH a approuvé le règlement 341-19 en date du 19 juin 2019;

ATTENDU QUE la municipalité avait, jusqu'à maintenant, supporté les dépenses reliées aux études, et à la confection des plans et devis, en lien avec ce projet à même les liquidités de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'utilisera pas la totalité de l'emprunt pour le moment, car celui-ci comprend le coût des travaux qui ne sont pas encore effectués;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frdéric procède à un financement temporaire au montant de 3 900 000\$ auprès de la caisse Desjardins aux conditions de celle-ci;

QUE la mairesse, Micheline Grenier, et la directrice générale, Cathy Poulin, soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-1452

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

De lever l'assemblée à 19h45.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Mairesse

Directrice générale